



Le 8 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Hogan

M. D'Amours

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

M. D'Amours

L'hon. M. Fitch

M. D'Amours

L'hon. M. Fitch

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

LOYERS

M. Bourque

M. Bourque

M. Bourque

L'hon. M^{me} Green

M. Bourque

M. Bourque

L'hon. M^{me} Green

M. Bourque

L'hon. M^{me} Green

PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. K. Arseneau

L'hon. M. Holder

M. K. Arseneau

L'hon. M. Holder

IMMERSION EN FRANÇAIS

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M. McKee

L'hon. M. Hogan

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Le nombre de décès liés à la COVID-19 dans la province augmente chaque semaine, les infections par le VRS se propagent et les cas graves de grippe sont à la hausse. En fait, au Canada, les décès liés à la grippe sont à la hausse et atteignent des niveaux historiques. Nous l'avons déjà dit, et je le dis de nouveau : Les membres du public ont besoin des meilleurs renseignements à jour qui sont disponibles afin de prendre des décisions pour se protéger et protéger leur famille.

Il est juste de dire que les mises à jour de la Santé publique ne sont plus ce qu'elles étaient, et c'est le moins qu'on puisse dire. Alors comment se fait-il que nous devons continuellement implorer le gouvernement et le ministre de la Santé de permettre à la Santé publique de faire des mises à jour publiques? En fait, lorsqu'ils le permettent, c'est dans le cadre d'un point de presse privé, et c'est tout, Monsieur le président. Il ne s'agit pas d'un gouvernement responsable. Nous sommes en fin de parcours. Nous allons prendre congé pour Noël, nous partirons chacun de notre côté et nous rassemblerons en famille ; donc, y a-t-il un plan pour que la Santé publique fournisse des mises à jour et des conseils de façon plus régulière?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, merci beaucoup de la question. J'en suis reconnaissant.

Nous sommes aussi préoccupés par le nombre de questions concernant les virus, la COVID-19 et les maladies au sein des RRS. Toutefois, les parlementaires d'en face cherchent encore à faire de l'ingérence politique auprès du Bureau du médecin-hygiéniste en chef, qui est un organisme indépendant du gouvernement. Ils veulent exercer une ingérence politique auprès du médecin-hygiéniste en chef et le diriger. D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps, ils disaient que le gouvernement actuel entravait le travail du médecin-hygiéniste en chef. Les gens d'en face ne peuvent pas miser sur les deux tableaux, Monsieur le président. Ils disent tantôt ceci, tantôt cela, tout comme ils ont un discours pour le nord de la province et un autre pour le sud, un discours depuis les tribunes et un autre depuis la première ligne.

Je dis au député de Victoria-La-Vallée que, lorsque nous parlons de progrès dans le cadre des cinq piliers de notre système de santé, nous avançons, et j'en parlerai...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le ministre aime dire que nous ne devrions pas remettre en question les activités de la Santé publique parce qu'il s'agit d'un organisme indépendant, mais nous n'avons jamais vu un tel

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

degré d'ingérence politique dans la prise de décisions de Santé publique depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. La confiance envers la Santé publique a complètement été perdue à cause de la façon dont celle-ci gère les soi-disant virus qui circulent dans les écoles — qui font des ravages dans nos salles de classe. Le gouvernement a levé les restrictions au début de mars, mais nous avons appris que la décision n'avait pas été fondée sur des données probantes. La décision a été fondée sur les pressions exercées lors de la manifestation du convoi.

Nous sommes dans une situation critique où la propagation de virus et d'autres maladies nuit à notre capacité de fournir des services de santé et d'éducation. Alors, quand la Santé publique rendra-t-elle publique une stratégie qui permettra de réduire la propagation des infections? De plus, quand des recommandations, conseils et protocoles de sécurité concrets seront-ils communiqués au public?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, le député d'en face doit être clair. Ne s'agirait-il pas là d'ingérence politique? Le député fait référence à de l'ingérence politique exercée dans le passé. Je le mets au défi de nommer les dates et les heures, de faire une déclaration sous serment et de déposer une plainte auprès du bureau du commissaire officiel.

Monsieur le président, la situation est grave. Nous la prenons au sérieux, tout comme le médecin-hygiéniste en chef. Je vais aussi vous dire ceci, simplement pour vous donner un exemple des renseignements et du nombre de fois que le médecin-hygiéniste en chef doit répondre à des questions à l'intention du public : Entre lundi et mercredi, un organe médiatique a reçu 12 demandes distinctes totalisant 69 questions. Au cours de la discussion que j'ai eue hier, l'autre chef du Parti libéral a dit qu'il fallait des mois pour obtenir des réponses. Monsieur le président, il peut y avoir un cas particulier qui nécessite beaucoup de recherche et d'analyse de renseignements, mais au quotidien, nous répondons à des questions et le bureau répond à des questions...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le ministre parle du temps que Santé publique passe à répondre aux questions, ce qui l'empêche de tenir des conférences de presse. Cependant, s'il y avait des conférences de presse régulières, peut-être que le public et les médias n'auraient pas besoin de poser question après question après question.

Monsieur le président, l'absence totale de Santé publique met la totalité du fardeau sur les épaules des parents. Nous voyons le nombre d'absences chez les élèves qui augmente. Nous voyons le nombre d'absences qui augmente du côté du personnel enseignant. Que fait ce gouvernement pour gérer cette crise? Va-t-il nous fournir un plan? Les détails en ce qui a

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

trait aux absences à l'école ont-ils été fournis à Santé publique? Monsieur le président, c'est le temps pour ce gouvernement et Santé publique d'avoir un plan pour nous dire comment ils vont gérer la crise des absences et la propagation des virus dans les classes, à l'école.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, franchement, je ne comprends pas pourquoi, après deux ans de pandémie, il faudrait encore dire aux gens comment se protéger. D'un autre côté, dans les écoles, c'est le temps de l'année qui est le plus difficile. Notre personnel enseignant travaille tellement fort. C'est le temps de l'année où il n'y a pas beaucoup de journées de congé pour le personnel enseignant. Il y a sans doute des maladies qui se propagent dans les écoles, comme d'habitude.

Nous travaillons à régler ce problème, et, hier, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a tenu une réunion avec les districts scolaires et avec la NBTA pour discuter de ce que nous pouvons faire pour aborder et régler ce problème.

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Dans un premier temps, j'ai une pensée spéciale pour les amis et les membres de la famille de la personne qui est décédée hier, à l'urgence de l'Hôpital régional d'Edmundston.

Monsieur le président, au cours des dernières années, nous en avons beaucoup demandé à nos professionnels de la santé. Cela a été le cas année après année, et ce, non seulement en raison de la pandémie. Les temps d'attente à l'urgence dépassent 20 heures, dans bien des cas. De nombreuses ambulances sont en attente d'être déchargées pour que les patients puissent entrer dans les salles d'urgence.

Monsieur le président, regardons la situation survenue il y a quelques mois, à l'Hôpital Dr Everett Chalmers, ici, à Fredericton. Nous croyions que c'était un cas isolé et que ce serait la dernière fois que cela se produirait. Pourtant, les professionnels de la santé nous avaient prévenus de faire attention, parce qu'il y aurait certainement d'autres cas.

Monsieur le président, un décès en est un de trop. Le ministre de la Santé peut-il nous dire quel est son plan afin de remédier à la situation de façon permanente?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci.

[Original]

Merci beaucoup au député d'en face pour sa question.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Il s'agit évidemment d'une situation malheureuse. De ce côté-ci de la Chambre, nous tenons bien sûr à exprimer nos condoléances à la famille et aux amis du patient en question. C'était évidemment un événement tragique pour toutes les personnes concernées. Je sais que le député d'en face a mentionné un certain nombre d'autres situations. Je sais que lorsque les membres du personnel médical tentent de prodiguer des soins, mais que le résultat n'est pas favorable comme ils l'espéraient, c'est traumatisant pour eux aussi.

Monsieur le président, je peux toutefois vous assurer que, hier, j'ai parlé avec la directrice générale de Vitalité, la directrice générale d'Horizon et les fiduciaires d'Horizon et... Encore une fois, je prends la situation au sérieux.

(Exclamations.)

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Apparemment, les gens d'en face ressentent le besoin de piailler.

La situation est grave, et nous la prenons au sérieux. Voilà pourquoi je tiens à exprimer, encore une fois, mes sincères condoléances aux membres de la famille touchée.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, regardons la situation : l'Hôpital régional d'Edmundston a été obligé d'avoir deux salles d'attente pour pouvoir accueillir les gens. Pourquoi? Parce que, actuellement, aucune clinique sans rendez-vous n'est disponible. Il y a une pénurie de professionnels de la santé et de médecins partout au Nouveau-Brunswick. Des cliniques collaboratives se font attendre depuis des années. Comme vous le savez, ce sont exactement des exemples de choses qui auraient dû être faites au cours des quatre dernières années, mais le gouvernement les a mises de côté, année après année.

La seule option qui reste aux gens, peu importe où ils vivent, que ce soit dans la région du Madawaska ou ailleurs au Nouveau-Brunswick, c'est l'urgence, Monsieur le président ; c'est uniquement l'urgence. Quand exactement le ministre nous présentera-t-il un plan précis en matière de ressources humaines qui fera en sorte que les gens puissent être soignés et qu'ils n'aient pas peur d'aller à l'urgence de crainte que les membres de leur famille y décèdent?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Comme je l'ai mentionné plus tôt, au cours de ma rencontre d'hier avec les directrices générales et les fiduciaires, j'ai insisté entre autres sur le fait que le recrutement

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

et le maintien en poste sont des objectifs très prioritaires. Lorsque je constate les progrès réalisés à l'égard des cinq piliers du plan de la santé qui a été présenté il y a un an, je peux examiner chacun d'entre eux — accès aux soins de santé primaires, accès aux interventions chirurgicales, création d'un système interconnecté, accès aux services de santé mentale et soutien pour les personnes âgées qui veulent vieillir chez elles —, les analyser en détail et dire : Voici ce que nous faisons dans chaque catégorie.

J'utiliserai l'exemple de Lien Santé. J'étais à Dalhousie l'autre jour. Il y a là un bureau où les gens peuvent être mis en contact avec du personnel infirmier praticien ou du personnel infirmier immatriculé. En fait, des médecins font savoir qu'ils peuvent s'occuper de certains des patients qui ne sont pas déjà en lien avec un fournisseur de soins primaires. J'entends aussi parler de gens qui utilisent eVisitNB pour la première fois. Une personne ayant, par exemple, une pharyngite streptococcique peut appeler, obtenir une ordonnance, et, ainsi, recevoir les soins de santé dont elle a besoin.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, le ministre peut parler de ses tournées provinciales et de prendre des photos dans différents centres hospitaliers, mais, au bout du compte, ce n'est pas ce dont les gens de la province ont besoin. Ils ont besoin de pouvoir être rassurés qu'ils auront accès à des soins de santé au moment opportun, là où ils vivent. Actuellement, le gouvernement échoue dans sa tâche. Monsieur le président, au cours des quatre dernières années, nous avons vu se succéder trois ministres de la Santé.

Ma question, Monsieur le président, s'adresse au premier ministre : Quand prendra-t-il ses responsabilités? C'est lui qui, au bout du compte, a changé les ministres l'un après l'autre. C'est lui qui, au bout du compte, a décidé de mettre à la porte les conseils d'administration. C'est lui qui, au bout du compte, a décidé de mettre à la porte des PDG de certains réseaux ou des présidents de conseils d'administration. Quand le premier ministre prendra-t-il ses responsabilités pour que les gens de la province puissent avoir confiance en un système de santé qui sera là pour eux pendant longtemps?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Encore une fois, je suis reconnaissant de la question. La dramatisation par les gens d'en face ne contribue probablement pas à améliorer la situation, mais je peux vous dire qu'il suffit d'examiner les mesures concrètes qui ont été prises récemment pour s'apercevoir qu'Horizon agit et met en oeuvre presque 20 initiatives différentes dans des services des urgences de la province. Mentionnons entre autres l'ajout de travailleurs sociaux, de personnel et de moniteurs de patients ainsi que l'amélioration des fiches des patients pour que les personnes les plus malades fassent l'objet d'un triage et obtiennent les services dont elles ont besoin. Nous savons que le système est surchargé de personnes

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

malades, et c'est pourquoi nous encourageons les gens à prendre soin d'eux quand ils sont malades de sorte qu'ils ne propagent pas de virus.

Le ministère a aussi récemment créé une nouvelle division des ressources humaines dans le domaine de la santé qui vise essentiellement à améliorer le recrutement, la promotion, la génération de pistes et le maintien en poste du personnel de la santé au Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, nous travaillons jour après jour pour atténuer...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

LOYERS

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Eh bien, Monsieur le président, hier, j'étais sincère quand j'ai tendu le rameau d'olivier à la ministre afin d'alléger le fardeau des locataires du Nouveau-Brunswick. Ce matin, j'apprends dans un article de la CBC la nouvelle suivante : Apparemment, en raison d'une lecture erronée des données sur le logement, la ministre de Services Nouveau-Brunswick [...] a cru à tort que la construction de nouveaux appartements avait baissé de façon spectaculaire en 2022 au Nouveau-Brunswick, alors qu'en réalité elle a considérablement augmenté.

Monsieur le président, je suppose qu'il s'agit d'une révélation consternante, et la ministre doit rétablir les faits. Pourquoi a-t-elle induit la Chambre en erreur par de fausses statistiques? Présentera-t-elle ses excuses à l'Assemblée législative et aux gens qui ont été témoins de ce faux pas très grave?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Monsieur le député, je vous demande de retirer vos propos où vous suggérez que la ministre a induit la Chambre en erreur.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Je retire mes propos, que je remplacerai par un différent...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Je vous demande simplement de retirer vos propos.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : D'accord, je retire mes propos.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. J'espérais... Je m'attendais à avoir une question sur le sujet aujourd'hui. Il a été assez choquant de me réveiller ce matin en entendant une telle histoire.

Le journaliste a communiqué avec mon équipe, qui a fourni certaines précisions et données qu'il avait demandées. Alors, je me suis rendu compte que j'avais utilisé un mot de façon

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

inexacte au moment de parler des données à la Chambre. J'ai dit « mises en chantier », ce qui est très différent de « permis de construction ». Les chiffres que j'ai fournis correspondaient aux permis de construction qui ont été délivrés. J'ai dit au journaliste que j'avais commis une erreur, et celui-ci a décidé de rédiger son article de cette façon-là.

Les chiffres correspondent donc aux permis de construction, et j'ai en fait davantage de renseignements à jour sur les permis de construction de cette année. Je communiquerai les renseignements si vous tenez à me poser d'autres questions.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Le problème ici réside dans le fait que la ministre utilise des statistiques du genre — que je ne peux vraiment pas qualifier comme je l'aimerais — pour justifier l'élimination du plafonnement des loyers... Or, la présentation de telles statistiques remet en question tous les propos de la ministre. Sa crédibilité est complètement remise en cause. A-t-elle fourni d'autres statistiques qui n'étaient pas pertinentes? La question se résume à ceci : Est-elle capable de faire le travail? Si elle est...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Écoutez, vous pouvez regarder l'article. Tout est là. Vous pouvez le lire — j'espère que vous le ferez —, car tout est là. J'espère que la ministre est maintenant mieux informée sur la question du plafonnement des loyers.

La ministre agira-t-elle rapidement afin que le plafonnement des loyers soit maintenu en 2023 pour aider les personnes qui en ont le plus besoin? Merci.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Lors de mon entrée en politique, j'ai dit que je serais honnête et que je veillerais aux intérêts des gens du Nouveau-Brunswick, ce que j'ai fait. J'ai commis une erreur, et je l'ai assumée. J'ai utilisé le mauvais mot. Les chiffres étaient exacts. Il s'agissait de vrais chiffres. J'ai maintenant des chiffres à jour. Le député peut me poser des questions à ce sujet s'il le souhaite, et je les présenterai. Je ne les présenterai pas tout de suite puisqu'il ne m'a pas posé de question à ce sujet.

Si le député remet en doute la véracité des propos que je tiens à la Chambre, voilà qui est extrêmement offensant. Notre devoir en tant que législateur est d'être ici présent, de dire la vérité et de faire de notre mieux pour les gens du Nouveau-Brunswick. Je peux vous dire que tout le monde de ce côté-ci de la Chambre agit de la sorte, et je suis à peu près certaine que tous les gens d'en face tâchent de faire de même. Il est très offensant de constater que la véracité de mes propos est remise en doute.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Je poserai directement la question. Quels sont les nouveaux renseignements que la ministre aimerait communiquer? Les renseignements en question

Questions orales

révèlent que le plafonnement des loyers a eu les effets escomptés en 2022, ce qui a permis d'aider et de protéger les locataires tout en évitant toute entrave aux nouvelles constructions. Il s'agit d'une preuve supplémentaire que, dans les circonstances actuelles, le plafonnement des loyers fonctionne. Les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard le savent bien — le plafond des loyers y a été maintenu. Pourquoi serait-ce différent au Nouveau-Brunswick? Manifestement, les mesures proposées dans le projet de loi 25 ne suffisent pas pour aider les personnes qui ont besoin de protection. La ministre peut se racheter ainsi que le gouvernement en maintenant le plafonnement des loyers et en présentant des mesures plus rigoureuses pour protéger les locataires. La situation la fera-t-elle agir aussi rapidement et résolument qu'elle le doit? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Maintenant que vous avez demandé, je vais vous faire part des renseignements à jour. En ce qui concerne les chiffres liés aux permis de construction, quand j'étais à la Chambre il y a environ six semaines, le nombre était de 45 permis de construction visant 2 nouveaux logements et plus. Hier, j'ai obtenu plus tard dans la journée des renseignements à jour, et le nombre s'élevait à 89 permis de construction. Nous atteignons maintenant 104 permis de construction.

J'aimerais dire que nous avons eu des discussions ici à la Chambre, discussions que j'ai eues à l'extérieur avec les journalistes. La question du logement est si complexe. Un nombre n'apporte aucune réponse. Je suis contente de fournir des chiffres à n'en plus finir si vous les voulez, mais la question du logement comporte beaucoup de variables. Voilà pourquoi le gouvernement a décidé de nommer une ministre responsable du Logement, ce qui nous permet d'examiner tous les aspects de la question et pas seulement un chiffre unique. Nous faisons le travail. Merci, Monsieur le président.

[Original]

PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, l'étude des projets de loi a progressé en comité la semaine dernière. Neuf projets de loi ont été adoptés en un peu plus de trois jours. L'étude des projets de loi a progressé à un bon rythme. Pourtant, on arrive ici cette semaine, et le gouvernement impose, dès le début de la semaine, une limite de temps, parce que maintenant, il y a des débats sur des projets de loi qui peuvent sembler controversés pour le gouvernement.

Ce gouvernement a été élu avec seulement 26 % du vote populaire et a seulement un taux d'approbation de 28 % en ce moment, selon les sondages. Donc, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. Pourquoi ce gouvernement a-t-il une si grande aversion envers nos institutions démocratiques et le débat?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de la question. Écoutez, je sais que le député d'en face aime la protection des institutions démocratiques autant que moi. Il se trouve que la procédure visant la clôture fait partie des règles de la Chambre et peut être utilisée de temps en temps. Je sais que les gens d'en face ont parlé d'un calendrier parlementaire. Nous avons précisé le temps qui serait consacré au dépôt de projets de loi au cours de la session actuelle. La session tire à sa fin, et c'est simplement qu'il y avait seulement...

Je sais que les gens d'en face n'aiment pas nous entendre parler du gouvernement précédent, mais je siégeais à la Chambre lorsque la clôture nous a été imposée et qu'il ne restait que deux ou trois jours. Nous avons prévu 12 heures de débat sur tout ce qui reste à l'ordre du jour, Monsieur le président. Nous croyons que cela est suffisant et nous voulons travailler avec l'opposition pour utiliser ce temps le plus efficacement possible pour mener la tâche à bien ici, à la Chambre.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, le ministre a mentionné le calendrier législatif. On est aujourd'hui... Je ne me souviens même pas de la date d'aujourd'hui. On est le 8 décembre. On est le 8 décembre, et la session se termine vendredi prochain. Les parlementaires élus de cette province ne savent pas encore quel est le calendrier législatif pour le mois de janvier, pour l'hiver et pour le printemps qui s'en viennent.

On ne veut pas seulement un horaire, on veut un calendrier, comme d'autres provinces en ont déjà un. Donc, quand le leader parlementaire du gouvernement présentera-t-il une motion demandant au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée d'élaborer un calendrier législatif permanent? Ne venez pas jeter le blâme sur les autres qui ne l'ont pas fait. On est aujourd'hui le 8 décembre ; regardons vers l'avenir, s'il vous plaît.

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Écoutez, je sais que le député d'en face a parlé un certain nombre de fois de la question avec le leader parlementaire du gouvernement. En fait, le député d'en face et moi en avons parlé il y a quelques semaines à peine. À mon avis, il s'agit d'un sujet dont nous devons continuer à parler.

Questions orales

Je ne veux pas parler au nom du leader parlementaire du gouvernement aujourd'hui, mais je m'engage auprès du député d'en face à certainement discuter avec le leader parlementaire du gouvernement de la question, Monsieur le président, et de la façon dont nous pouvons éventuellement établir une certaine forme de calendrier. Je sais que cela a été fait ailleurs au pays, comme le député d'en face m'en a déjà parlé, et je pense que nous devons simplement continuer d'en parler à mesure que nous allons de l'avant.

IMMERSION EN FRANÇAIS

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, les médias sociaux regorgent d'exemples de réussites d'anciens diplômés du programme d'immersion en français du Nouveau-Brunswick. Les élèves et les parents dénoncent haut et fort le projet du gouvernement de démanteler le programme d'immersion en français et de le remplacer par un programme de langue française dilué. Ces élèves et leurs parents considèrent ce changement majeur comme une menace pour leur désir de devenir bilingue. L'année dernière, le ministre a mis en oeuvre un assortiment de 24 programmes pilotes dans diverses écoles. Ces 24 programmes pilotes ont-ils été évalués, et quand devrions-nous obtenir les résultats des évaluations?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, merci beaucoup à la députée d'en face de sa question. Oui, des programmes pilotes ont été mis en oeuvre dans la province et ils sont en cours d'évaluation. Ils ont été évalués à la fin de l'année scolaire précédente et ils continuent de l'être pendant année scolaire en cours.

À aucun moment n'ai-je dit que j'éliminerais l'immersion en français et le programme d'immersion en français. De tels propos provenaient des gens d'en face. Ce dont j'ai parlé, c'est de l'amélioration du secteur scolaire anglophone. Ce dont j'ai parlé, c'est de la création d'un système dans lequel tous nos élèves peuvent atteindre, au minimum, le niveau requis pour soutenir une conversation en français et, par ailleurs, continuer d'atteindre les niveaux qu'ils atteignent actuellement. Notre objectif ne vise pas un petit groupe d'élèves seulement. Il vise tous les élèves de notre province, car nous vivons dans une province bilingue, et c'est l'objectif que nous voulons atteindre avec nos élèves. Je n'aime pas vraiment qu'on dise que je veux démanteler le programme d'immersion en français, car c'est totalement inexact.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, une élève de 7^e année de la Maplehurst Middle School de Moncton est dans les tribunes aujourd'hui avec sa mère et sa soeur. Natasha Robichaud peut parler directement de la façon dont le programme pilote ne convient ni à elle ni à d'autres élèves. Natasha dit que le temps d'enseignement en français a beaucoup diminué et que son vocabulaire et que ses compétences pour tenir une conversation en français s'affaiblissent. Nous avons entendu votre message, Natasha. Le programme d'immersion en français fonctionne, alors pourquoi

Questions orales

le remplacerait-on? Pourquoi le ministre cherche-t-il à éroder, par des projets pilotes mal conçus et inefficaces, la possibilité pour les élèves de devenir bilingues?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci encore une fois, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face de sa question. Loin de moi l'idée de débattre de l'expérience personnelle d'une personne. Je ne le ferais jamais. L'expérience personnelle d'une personne lui est propre, et je ne m'exprimerai pas négativement à ce sujet, car ce serait totalement inapproprié de ma part. J'accepte que l'expérience et la réalité de l'élève lui soient propres. Le rapport que j'ai reçu concernant la majorité des élèves est différent. Nous pourrions en parler de long en large.

L'autre aspect est le suivant. Je ne sais pas si la députée a une boule de cristal, mais elle a des idées préconçues du système que nous créerons et où tous nos élèves pourront acquérir les connaissances nécessaires pour soutenir une conversation et communiquer dans les deux langues, ce qui correspond à l'essence de notre province. Nous vivons dans une province bilingue ; je pense donc que nous devrions tous viser un tel objectif. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, Léo-James Lévesque, expert très respecté en matière de français langue seconde, a indiqué que l'approche de Maplehurst Middle School en matière d'enseignement du français n'est pas appuyée par la recherche, confirmant que l'immersion en français fonctionne, parce qu'elle fournit à la fois l'intensité et l'exposition au français. Le Nouveau-Brunswick est la seule province bilingue au Canada, et, s'il existe des rapports sur les progrès réalisés par les programmes pilotes d'immersion, nous aimerions bien les recevoir.

Alors, pourquoi ce gouvernement est-il déterminé à limiter la capacité des anglophones à devenir bilingues et à avoir accès aux possibilités de réussite qu'apporte le bilinguisme?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, soyons sérieux. Pendant longtemps, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a eu des programmes pilotes. Ce n'est pas seulement pour le français, pour la façon d'enseigner le français ou pour l'apprentissage du français. J'ai enseigné un programme pilote en histoire. Nous avons fait des changements. Voilà comment cela se passe.

Aujourd'hui, nous sommes en train de travailler à des programmes pilotes pour réorganiser les écoles secondaires. La députée d'en face ne parle pas de cela, et j'aimerais savoir pourquoi elle ne le fait pas. Ce que nous voulons, de ce côté-ci de la Chambre, c'est que la population du Nouveau-Brunswick soit vraiment bilingue et qu'elle puisse avoir, au minimum, une conversation en français. Nous voulons une population qui reflète notre province, qui est la seule à être bilingue au Canada.

Questions orales

[Traduction]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, nous sommes aux prises avec des pénuries de personnel enseignant et de ressources, et nous avons 24 programmes pilotes qui n'ont pas encore été évalués. Selon le personnel enseignant et les experts, il nous faut de la stabilité dans les classes, mais d'après les propos que j'ai entendus de la part du ministre tout au long du débat, le programme d'immersion en français sert en fait de bouc émissaire pour aborder d'autres questions comme la composition des classes, dont il parle, le comportement et la possibilité de donner à plus de gens accès à l'apprentissage du français langue seconde.

Voilà des objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre, mais je répéterai ce que le premier ministre n'a cessé de dire, à savoir que notre province est maintenant dans une bonne situation et que nous pouvons au Nouveau-Brunswick avoir tout ce que nous souhaitons. Pourtant, nous ne pouvons pas avoir de programme d'immersion en français, Monsieur le président, et c'est regrettable. Il est regrettable que l'entêtement du premier ministre dans le dossier l'emporte sur la raison, la logique et les conseils des experts. Que faudra-t-il? Que faudra-t-il pour que le ministre écoute les experts et le personnel enseignant qui veulent mettre un terme au programme que le gouvernement cherche à mettre en oeuvre afin d'éliminer le programme d'immersion en français au Nouveau-Brunswick?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. À l'ordre.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je ne sais pas vraiment par où commencer. Il est triste de constater à quel point les gens de l'opposition sont mal informés des changements qui s'opèrent actuellement dans le système d'éducation. Nous gérons actuellement une politique de division — les gens cherchent à créer des problèmes entre les deux communautés linguistiques.

Nous ne cherchons pas à créer de tels problèmes. Notre travail et notre intention consistent à élaborer un programme qui permet à tous nos élèves d'acquérir, au minimum, les compétences pour tenir une conversation en français. Nous vivons dans une province bilingue — la seule province bilingue du Canada — et nous voulons que davantage de personnes dans notre province soient vraiment bilingues. Vous savez, je pense qu'il s'agit d'un objectif assez honorable et j'aimerais que les gens de l'opposition l'appuient. Merci beaucoup, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : La période des questions est terminée.

(Exclamations.)

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.